

ROS FINANCE Article 325-3 du règlement général de l'AMF et Article L.521-2 du Code des Assurances

RIVIERA GESTION PRIVÉE Article 325-3 du règlement général de l'AMF et Article L.521-2 du Code des Assurances

FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

Complément de la plaquette commerciale, ce document est un élément essentiel de votre entrée en relation avec ROS FINANCE ou RIVIERA GESTION PRIVÉE. Il résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent vous avoir communiquées dès le début de la relation lors du premier entretien. Vous avez choisi de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants.

LES ENTREPRISES

ROS FINANCE

2, avenue du Docteur Fernand Auriant - 13100 AIX EN PROVENCE
SARL unipersonnelle au capital de 250 000,00€
SIREN : 790 559 652 RCS AIX-EN-PROVENCE
APE : 6622Z
Gérant : **Emmanuel SANTIAGO**

SARL RIVIERA GESTION PRIVÉE

52, rue Gioffredo - 06000 NICE
SARL au capital de 2000,00 €
SIREN : 798 564 308 RCS NICE
APE : 6622Z
Gérant : **Emmanuel SANTIAGO**
RIVIERA GESTION PRIVÉE est une filiale de ROS FINANCE

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par votre conseiller en investissements financiers Emmanuel Santiago pour le bon déroulement de nos missions de CGP, CIF et courtiers. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées au conseiller en investissements financiers habilité à recueillir ou à traiter les données clients, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ANACOFI-CIF). Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Emmanuel Santiago, santiago@ros.finance. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

ROS FINANCE est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance, tenu par l'ORIAS, (www.orias.fr) sous le n°13004859 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **Intermédiaire en assurance (IAS)**, en qualité de courtier catégorie « b » (COA) au sens de l'article L.521-2 du Code des Assurances.

L'activité IAS est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

- **Conseiller en Investissement Financier (CIF)**, susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseillers Financiers-CIF (ANACOFI-CIF) sous le n° E010144, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 place de la Bourse - 75 082 Paris Cedex 02, www.amf-france.org. Cette activité est contrôlable par l'AMF.

RIVIERA GESTION PRIVÉE, est enregistrée sur le Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance tenu par l'ORIAS, (www.orias.fr) sous le n°14000932 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS <https://www.orias.fr/welcome>), au titre des activités réglementées suivantes :

- **Conseiller en Investissement Financier (CIF)**, susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseillers Financiers-CIF (ANACOFI-CIF) sous le n° E008316, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 place de la Bourse - 75 082 Paris Cedex 02, www.amf-france.org. Cette activité est contrôlable par l'AMF.

- **Intermédiaire en assurance (IAS)**, en qualité de courtier catégorie « b » (COA) au sens de l'article L.521-2 du Code des Assurances.

L'activité IAS est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

RIVIERA GESTION PRIVÉE est par ailleurs :

- **Agent Immobilier**, titulaire de la carte T professionnelle de Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce n° CPI 06 05 2 017 000 022 731 (sans détention de fonds) délivrée par la CCI de Nice Côte-d'Azur. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

PROFESSIONNELLE ET GARANTIE FINANCIÈRE

ROS FINANCE

Souscrite auprès de Lloyd's Insurance Company SA N°101IFR220002 00037
GF : Garantie Financière Intermédiaire d'Assurance 115 000 €
RCP : Intermédiaire d'Assurance / Garantie : 6 000 000 €/an
RCP Conseils en Investissements Financiers / Garantie : 2 000 000 €/an
RCE : Responsabilité Civile d'Exploitation
PJ : Protection Juridique Garantie souscrite auprès de CFDP

RIVIERA GESTION PRIVÉE :

Souscrite auprès de Lloyd's Insurance Company SA N°101IFR220002 00046
GF : Garantie Financière Intermédiaire d'Assurance 115 000 €
RCP Intermédiaire d'Assurance / Garantie : 6 000 000 €/an
RCP Conseils en Investissements Financiers / Garantie : 2 000 000 €/an
RCP Agent Immobilier Transaction / Garantie : 2 000 000 €/an
RCE : Responsabilité Civile d'Exploitation
PJ : Protection Juridique Garantie souscrite auprès de CFDP

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur <http://www.anacofi.asso.fr/> ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

PARTENAIRES, FOURNISSEURS ET LIENS CAPITALISTIQUES

ROS FINANCE est membre du groupement de courtiers ASSISTANCE COURTAGE PARTENAIRES (ACP) :

Pour l'activité Assurance

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
SWISSLIFFE	Assureur	Convention de courtage	Commissions
CARDIF	Assureur	Convention de courtage	Commissions
LOMBARD INTERNATIONAL	Assureur	Convention de courtage	Commissions

ROS FINANCE et **RIVIERA GESTION PRIVÉE** sont partenaires de :

Pour l'activité CIF

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
NOVAXIA INVESTISSEMENT	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
AGEAS PATRIMOINE	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
LA FRANÇAISE AM FINANCE	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
PAREF GESTION	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
EURYALE ASSET MANAGEMENT	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions

RIVIERA GESTION PRIVÉE est partenaire de :

Pour l'activité Transactions Immobilières

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
COGEDIM ALTAREA	Promoteur immobilier	Mandat de commercialisation	Honoraires
NEXITY	Promoteur immobilier	Mandat de commercialisation	Honoraires
KAUFMAN & BROAD	Promoteur immobilier	Mandat de commercialisation	Honoraires
CIR INVESTISSEMENT	Marchand de biens	Mandat de commercialisation	Commissions
HISTOIRE ET PATRIMOINE	Marchand de biens	Mandat de commercialisation	Commissions

Pour l'activité Assurance

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
LOMBARD INTERNATIONAL	Assureur	Convention de courtage	Commissions
SWISSLIFFE	Assureur	Convention de courtage	Commissions

La liste exhaustive de nos partenaires vous sera communiquée sur simple demande.

ROS FINANCE Article 325-3 du règlement général de l'AMF et Article L.521-2 du Code des Assurances

RIVIERA GESTION PRIVÉE Article 325-3 du règlement général de l'AMF et Article L.521-2 du Code des Assurances

FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

À l'exception des sociétés du groupe avec lesquelles RIVIERA GESTION PRIVÉE a un lien capitalistique direct ou indirect, RIVIERA GESTION PRIVÉE et ROS FINANCE n'ont aucun lien capitalistique avec leurs partenaires et fournisseurs.

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Notre fourchette de rémunération est comprise entre 0 et 15% HT et entre 0 et 18 % TTC.

Le client est informé que le conseiller s'attachera à délivrer un conseil, dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts du client. Ce conseil est défini comme non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels. Le détail de la rémunération par commissions d'intermédiation peut être obtenu par le client sur simple demande.

Certaines prestations de conseil et d'ingénierie patrimoniale donnent lieu à facturation d'honoraires en fonction de la complexité du dossier. Ces honoraires sont systématiquement mentionnés dans le cadre de la lettre de mission qui définit le champ de notre intervention.

MODE DE COMMUNICATION

Les modes de communication utilisés entre le conseiller et son client sont par courriers, mails et téléphone.

CONFIDENTIALITÉ ET SECRET PROFESSIONNEL

ROS FINANCE et RIVIERA GESTION PRIVÉE s'abstiennent de communiquer ou d'exploiter en dehors de leurs missions, les informations relatives à leurs clients qu'elles détiennent du fait de leurs fonctions (article 325-9 du Règlement général de l'AMF).

ROS FINANCE et RIVIERA GESTION PRIVÉE sont tenues au secret professionnel, conformément à l'article L511-33 du Code Monétaire et Financier.

Elles ne peuvent, outre les cas où la loi le prévoit, toutefois l'opposer à l'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION, la Banque de France ou l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017.

MODALITÉS DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation, votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

ROS FINANCE

Par Courrier :

SARL ROS FINANCE

2, avenue du Docteur Fernand Aurientis – Domaine du Parc Rambot

13100 AIX EN PROVENCE

Par Téléphone : 06.22.44.91.56

Par Mail : santiago@ros.finance

RIVIERA GESTION PRIVÉE

Par Courrier :

SARL RIVIERA GESTION PRIVÉE

52 Rue Gioffredo 06000 NICE

Par Téléphone : 06.22.44.91.56

Par Mail : santiago@riviera-gestion.com

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir les médiateurs suivants :

SAISIR UN MEDIATEUR :

Dans le cadre de l'activité CIF :

ANACOFI

A l'attention du Médiateur

92, rue d'Amsterdam 75009 Paris

AMF

A l'attention Mme Marielle Cohen-Branche

Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse

75082 Paris cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Dans le cadre de l'activité Assurance :

Médiation de l'Assurance

TSA 50110 75441 Paris Cedex 9

<https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Dans le cadre de l'activité Immobilière :

Médiation de la consommation - ANM Conso

2 rue de Colmar

94300 VINCENNES

<https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

DATE ET SIGNATURE

Le client _____

Fait à : _____

Date : _____

Signature : _____

Le conseiller _____

Fait à : _____

Date : _____

Signature : _____

Signatures précédées de la mention manuscrite : « J'ai bien pris connaissance de la Fiche d'Informations Légales ».